



Abus de l'agence immobilière ?

Par **HALDO 77**, le **09/02/2009** à **11:29**

Suite à un héritage d'un pavillon, il y 3 héritiers frère et soeurs.
Le bien est mis en agence immo dans le quartier en mandat simple, avec prix de vente et estimé par l'agence. 3 jours plus tard, l'agence fait une proposition d'achat "personnelle pour un parent" à -12% du prix. Un des héritiers se précipite et donne un accord de principe à l'agence par mail. Un autre héritier, dans le temps, est contacté directement par un voisin du bien qui s'aligne au prix. L'agence nous menace d'un procès prétextant avoir engagé toutes les démarches: contrôles, RDV notaire,...
Pouvez-vous nous éclaircir, il n'y a pas eu, ni compromis, ni promesse signé par les 3 héritiers. Y a-t-il abus de cette agence ?

Par **Mike46**, le **09/02/2009** à **14:09**

[s]Bonjour,[/s]
Si le compromis ou la promesse d'achat n'a pas été validé et signé par les trois héritiers.
L'agence ne peut se prévaloir d'aucun droit.
De plus lorsque vous parlez de contrôles, qu'entend l'agence par celà ?
Cordialement

Par **HALDO 77**, le **09/02/2009** à **14:21**

Merci de votre réponse rapide.
Il s'agit des contrôles techniques obligatoires qu'ils ont fait + ou - gracieusement , mais prévu

lors du mandat signé par les 3 héritiers.
Comment réagir ? recommandé à l'agence ? (modèle). Notre notaire ?
Encore merci.

Par **Mike46**, le **09/02/2009** à **14:28**

Contrôle technique obligatoire, vous parlez certainement des diagnostics obligatoires.
Mais ce n'est certainement pas à l'agence de faire ce type de travail, et toute façon avoir confié les diagnostics à l'agence ne vous engage à rien.
De plus je ne comprends pas de quoi peut se prévaloir l'agence sachant que l'offre d'achat n'a pas été signée.
L'agence vous a menacé par lettre recommandée ?

Par **HALDO 77**, le **09/02/2009** à **15:00**

Oui, en effet, ce sont les diagnostics immo, qu'il nous avait offert commercialement au début, et qui, maintenant, ne sont plus offert !!!
Mais, on leur a proposé de les payer s'il sont fait.
Il n'y a pas de recommandé de leur part, tous s'est passé verbalement à l'agence samedi dernier, par téléphone et par mails en intimidant le frère habitant en province ,et qui s'était engagé. Les contacts sont bons entre frère et soeurs, avec échanges mails et téléphone. Le frère craint maintenant un procès et en fait part à ces soeurs par mails.
Que faire ?
merci Mike46

Par **Mike46**, le **09/02/2009** à **21:17**

Re,
Un procès pour quels motifs, sur quels bases ?
Je ne lit d'après tout ce que vous m'avez écrit aucun motifs recevable !
Cordialement

Par **HALDO 77**, le **09/02/2009** à **21:39**

Mike, merci pour vos remarques.
On est est rassurés.
Nous avons maintenant l'aide d'un avocat pour nous appuyer.
Je ne manquerais pas de vous donner la suite de l'affaire.
Merci pour ce site très utile et efficace.
Cordialement